

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 96-271 DU 11 JUIN 1996
MTFPSS/DGFP/DGCA/S

Portant Promotion au titre de l'année 1992 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : BAKOULA Eugène.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/IS/S):

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
réfonde du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant
suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation,
d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation
administrative, ou de toute autre promotion ;
Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95/032 du 2 Février 1995, portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 96-270 /MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV
du 11 Juin 1996 portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1992 de certains Inspecteurs de l'Enseignement
Primaire des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement.
Vu le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement.

D.G.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Sont promus au 7^e échelon de leur grade indice 1540 au titre de l'année 1992, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), dont les noms suivent : ACC = Néant.

- BAKOULA Eugène	p/c du 01 Octobre	1992	B/ville
- BANDO-MONGOHINA Gaston	p/c du 01 Avril	1992	B/ville
- BAYEKOULA Adelaïde	p/c du 25 Septembre	1992	B/ville
- BOUDZOUYOU Charles	p/c du 06 Octobre	1992	Pointe-Noire
- DENGHA-NZAHOU Michel	p/c du 07 Octobre	1992	Kouilou
- DIAMESSO Marie	p/c du 03 Septembre	1992	B/ville
- ELANGUE Philippe Vianney	p/c du 26 Septembre	1992	Owando
- ELION Jean Célestin	p/c du 08 Octobre	1992	B/ville
- ESSOULI Julien	p/c du 23 Septembre	1992	Sangha
- FILANDEMBO Alphonse	p/c du 08 Octobre	1992	B/ville
- KIBOUMA Albert	p/c du 25 Septembre	1992	B/ville
- LOKOLO Jean Bruno	p/c du 01 Mars	1992	B/ville
- MAHOUNGOU née MOUSSOUNDA KOUANGA Madeleine	p/c du 10 Octobre	1992	Kouilou
- MALEKE Joseph	p/c du 06 Octobre	1992	Kouilou
- MALONGA Simon	p/c du 10 Avril	1992	Cuvette
- MASSOUMA née VOUALA Marie	p/c du 04 Juillet	1992	B/ville
- MILONGO née MVOUAMA Firmine	p/c du 25 Septembre	1992	Kouilou
- MPOUEY-MWAN IBOMBO	p/c du 10 Octobre	1992	Plateaux
- NGANGA Hilaire	p/c du 01 Octobre	1992	B/ville
- NGOMA Germain	p/c du 25 Septembre	1992	B/ville
- NGOMOT ZUWA TOMA	p/c du 15 Septembre	1992	B/ville
- NKOUÉ Gérard Baltazar	p/c du 07 Septembre	1992	Pool
- NZIHOU Jean	p/c du 15 Septembre	1992	Niari
- OKANDO Célestin	p/c du 25 Septembre	1992	B/ville
- ONDOUA Marcel	p/c du 27 Septembre	1992	B/ville
- OUAMPANA Edouard	p/c du 07 Août	1992	B/ville
- MOUSSAKANDA Baltazar	p/c du 01 Octobre	1992	B/ville

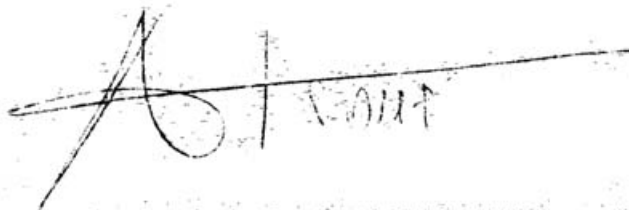
ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 94/789 du 28 Décembre 1994, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué par tout où besoin sera.--

Brazzaville, le 11 Juin 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale,



Professeur Anaclet TSOMAMBET -- Général Jacques Joachim THOMBY-OPANGO



Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Economie et des
Finances, Chargé du Budget et
de la Coordination des Régies,

Ministre de l'Education Nationale de
la Recherche Scientifique et Techno-
logique Chargé de l'Enseignement
Technique,



Martial de Paul IKOUNGA.-



Luc Daniel Adamo MATETA .-

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....2
D.G.B.....2
D.G.C.F.....2
MERSTET/CAB.....1
DGASO.....3
B/STAT.DGCA.....3
DPAN/SP.....2
SGG/B.....2
DREB.....1
DREP.....1
DREK.....1
DREC.....1